



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRIX DE L'ACTION ÉCO-DÉLÉGUÉE

10 janvier 2024

DESCRIPTION

- Seuls les écoles et établissements relevant de l'Éducation nationale peuvent candidater.
- Possibilité d'associer un établissement de l'enseignement agricole, un lycée maritime, un établissement relevant de la Défense, ou un établissement relevant du secteur médico-social.
- 4 catégories : école, collège et lycée + prix spécial « sobriété énergétique »
- Un concours académique et un concours national
- Production : Une vidéo d'une minutes 30 secondes maximum
- Un prix de 500 euros pour le lauréat académique de chaque lauréat académique
- Un diplôme et une publication de la vidéo sur le site académique pour chaque participant
- Un prix de 1000 euros pour chaque lauréat national
- les candidatures (**vidéo et bordereau de candidature**) seront transmises à la mission académique « Éducation au développement durable » pour le **8 avril 2023** à l'adresse **edd@ac-reims.fr**.

Cahier des charges

- La vidéo est le support de la candidature et doit se suffire à elle-même, sans texte de présentation ou notice d'accompagnement, hormis le formulaire qui donne des précisions sur l'établissement et l'organisation du projet.
- La vidéo présente le projet et la démarche suivie. Le projet peut être achevé, ou engagé en s'échelonnant dans le temps.
- Sa durée est d'une minute et trente secondes (1'30) maximum, générique compris. Un léger dépassement de quelques secondes est toléré.
- Elle doit être de qualité suffisante, afin de valoriser au mieux le contenu présenté. Dans cette perspective, il est possible de bénéficier de conseils techniques (prise de son, montage vidéo), par exemple auprès des équipes du Clemi en académie, ou dans le cadre d'une collaboration avec des étudiants en BTS métiers de l'audiovisuel, ou encore dans le cadre d'une activité culturelle collective mobilisant le pass Culture...

Critères d'évaluation

- les éco-délégués acteurs de la démarche : dans la vidéo, la démarche doit être présentée par les élèves éco-délégués et concerner un projet développé par les élèves éco-délégués ;
- projet global : le rôle des éco-délégués ne se limite pas aux éco-gestes mais porte sur de véritables projets d'ensemble, la vidéo doit donc donner à voir la démarche suivie sur un projet global et non une addition d'actions ponctuelles ;
- dimension collective : la vidéo doit donner à voir le travail collectif des éco-délégués ainsi que l'association et la mobilisation de l'ensemble des élèves (groupe d'élèves, classe entière, plusieurs classes) et l'implication de la communauté éducative (directeur, enseignants, gestionnaire, chef cuisinier, agents techniques, etc.) et/ou montrer un travail ouvert vers l'extérieur (familles, habitants, commerçants, autres établissements scolaires du territoire, etc.) ;
- croisement de plusieurs enjeux : la vidéo doit présenter dans un même projet le croisement d'au moins deux thématiques ou deux objectifs de développement durable (ODD), par exemple la lutte contre le gaspillage et la lutte contre la pauvreté et la faim, la santé et la lutte contre les inégalités, ou encore la préservation de la biodiversité et la production d'une alimentation saine et durable, etc. ;
- dimension partenariale : la vidéo doit donner à voir le partenariat avec des intervenants extérieurs (collectivité territoriale de rattachement, centres de recherche, établissements publics, associations, entreprises).

La grille d'évaluation et jury académique

LE TEXTE D'EXPLICATION (support de le vidéo)							LA VIDEO					NOTE FINALE /20
sur 2pts	sur 1pt	sur 1pt	sur 2pts	sur 2pts	sur 2pts	TOTAL NOTE n°1 /10	sur 2pts	sur 2pts	sur 3pts	sur 3pts	TOTAL NOTE n°2 /10	
Dimension projet (pas de juxtaposition d'actions ponctuelles)	Implication des éco-délégués dans le projet	Classe et nombre d'élèves concernés	Dimension partenariale avec des intervenants extérieurs	Contexte du projet explicité	Au moins 2 ODD		Temps respecté 1min30	Pertinence des éléments visuels et sonores	originalité (mise en scène recherchée)	Message envoyé avec dynamisme		

Jury académique catégorie école : IEN de circonscription en charge de l'EDD dans le département, CPC ou CPD, élèves de CM

Jury académique catégorie école et collège et lycées : Professeurs référents de départements, chef de mission EDD, DAVL, chef d'établissement, élèves élus CAVL et CAVC

Jury spécial prix « transition écologique » : Deux jury réunis

L'année dernière 7 collèges, 5 lycées et 2 écoles ont participé dans l'académie. Ecole de Marson lauréate nationale.